

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2024-01-07-01

Date de convocation : 25 juin 2024
Date d'affichage : 03 juillet 2024

FONDS DE CONCOURS 2024

Nombre d'élus : 27
Présents : 20
Représentés : 5
Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} juillet, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Marie-Hélène HUCHET, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Roch DOSSOU, Jérôme DUVERNOY, Pauline LACLEF, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Audrey de FORNEL, Loïc FLICHY, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Michel BOISRAMÉ, Catherine DOTTARELLI

Absents ayant donné pouvoir : 5

Delphine FOURCADE a donné pouvoir à Marc TOURELLE
Salvador-Jean LUDENA a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI
Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS
Jean-Michel RAGUENES a donné pouvoir à Patrick KOEBERLE
André BLUZE a donné pouvoir à Michel BOISRAMÉ

Absent : 2

Jean-François VAQUIERI
Frédéric RAVEAU

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Dominique SERVAIS

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

VU les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

VU la décision du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc n°dB.2023.057 du 7 septembre 2023 relative aux modalités de calcul et de répartition par commune du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT que la commune de Noisy-Le-Roi effectue des travaux d'aménagement de la salle Jacques Moreau dont le coût s'élève à 345 886,67€ HT ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc propose de financer via le fonds de concours de retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale aux communes, tout équipement en investissement (travaux, acquisitions) prévu ou déjà mandaté sur l'exercice 2024 ;

CONSIDÉRANT que le Bureau Communautaire du 7 septembre 2023 a défini les enveloppes par commune pour l'année 2023, et que la commune de Noisy-Le-Roi se voit attribuer une enveloppe d'un montant de 132 539,00 € ;

CONSIDÉRANT qu'une demande doit être déposée par la commune de Noisy-Le-Roi pour obtenir le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances lors de sa séance du 6 juin 2024 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 contres : Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, André BLUZE, Michel BOISRAMÉ)

- 1) **SOLLICITE** la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc pour l'attribution d'un fonds de concours d'investissement dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle Jacques Moreau, pour un montant de 132 539,00 € au titre de l'exercice 2024.
- 2) **APPROUVE** les plans de financement prévisionnels :

Aménagement Cabinet médical	Montant € HT
Coût de l'opération	345 886,67 €
Participation de la CAVGP (38,32%)	132 539,00 €
Participation du Conseil Départemental	0,00 €
Participation du Conseil Régional	0,00 €
Autres	0,00 €
Autofinancement de la commune	213 347,67 €

- 3) **PRÉCISE** que le fonds de concours sollicité à Versailles Grand Parc représente 38,32 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5-VI du Code général des collectivités territoriales.
- 4) **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires pour la demande d'attribution des fonds de concours ainsi que tous les documents subséquents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 1er juillet 2024



Le Maire
Marc TOURELLE